

## Communiqué du Comité régional LDH PACA

### Interview du directeur de cabinet du préfet : "la législation sur le droit d'asile est complexe"... Faudra-t-il organiser des cours du soir ?

Le *Nice matin* du 17 septembre publie un entretien avec le nouveau directeur de cabinet du préfet sur différents sujets touchant à la sécurité et, en fin d'article, sur la politique migratoire. Quand, comme à la LDH, on est constamment aux côtés des associations qui militent auprès des migrants victimes des défaillances de l'Etat, on ne peut être que surpris par ses propos.

M. Delacroy, directeur de cabinet, avance la sempiternelle excuse du nombre de demandeurs d'asile qui ne font pas enregistrer leur demande à la PADA des Alpes-Maritimes, et met en cause la « sincérité » de leur démarche.

Notons que la législation sur le droit d'asile n'oblige en rien les demandeurs d'asile à se faire enregistrer dans les préfectures d'entrée sur le territoire de la République.

Certes, ce monsieur reconnaît la responsabilité du préfet dans l'obligation que lui a faite à deux reprises le tribunal de respecter la loi dans l'intérêt des demandeurs d'asile, tout en affichant naïvement une incompetence à appliquer « la législation complexe » du droit d'asile !

Or, lors de ce même procès, lorsque l'avocat des migrants démontra la volonté de la préfecture de s'affranchir de la législation tant européenne que nationale, aucun contre argument ne lui fut opposé par les trois hauts fonctionnaires de l'Etat, restant silencieux.

Ses représentants pris le doigt dans le pot de confiture, l'acharnement de l'État contre les droits des demandeurs d'asile fut clairement mis en évidence.

La LDH, ainsi que *Roya citoyenne* et toutes les associations qui défendent les droits des exilés, ne cesseront de dénoncer cette volonté de détourner le droit, qui brise l'espoir des migrants vers un retour en humanité.

Le 20 septembre 2017.

Co-signé par *Roya citoyenne*

